



Conseil de sécurité

Distr. générale
3 janvier 2024
Français
Original : anglais

Opération des Nations Unies à Chypre

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport sur la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP) décrit l'évolution de la situation entre le 13 juin et le 12 décembre 2023 et actualise le bilan des activités menées par l'UNFICYP conformément à la résolution 186 (1964) du Conseil de sécurité et aux résolutions ultérieures, la dernière étant la résolution 2674 (2023), depuis la publication du rapport du Secrétaire général sur l'opération des Nations Unies à Chypre, en date du 5 juillet 2023 (S/2023/498), et de son rapport sur sa mission de bons offices à Chypre (S/2023/497).

2. Au 12 décembre 2023, l'effectif de la composante militaire s'élevait à 798 personnes (703 hommes et 95 femmes, soit 11,9 % de femmes pour tous les grades, l'objectif global étant de 15 % pour l'ensemble des opérations de paix à l'horizon 2028), tandis que celui de la composante Police était de 63 personnes (42 hommes et 21 femmes, soit 33 % de femmes, l'objectif global pour 2025 étant de 25 %) (voir l'annexe).

II. Principaux faits nouveaux

3. Au cours de la période considérée, les parties chypriote grecque et chypriote turque ont maintenu leurs positions divergentes quant à la voie à suivre sur la question de Chypre. Bien que les dirigeants se soient rencontrés par deux fois au cours de la période considérée, ils n'ont pas abordé de questions de fond et la confiance du public dans les perspectives d'un éventuel processus de paix est restée mesurée. La population a surtout été attentive à l'actualité politique de sa propre communauté et aux questions socioéconomiques.

4. La méfiance entre les deux parties, déjà grande, s'est accrue à mesure que les violations militaires de part et d'autre se sont multipliées et se sont aggravées, la délimitation des lignes de cessez-le-feu ayant notamment fait l'objet de contestations, et, dans ce contexte, les événements survenus sur le plateau surplombant le village bicommunautaire de Pyla/Pile ont mobilisé l'essentiel de l'action de la mission et des relations entre les parties pendant des mois. La situation a atteint un point critique au mois d'août, puis une solution mutuellement acceptable a été trouvée, grâce aux pourparlers menés par le Représentant spécial du Secrétaire général à Chypre avec



l'appui de la communauté internationale, y compris les puissances garantes. L'application de cette solution s'est heurtée à des obstacles ; pour les surmonter, les deux parties devront maintenir un dialogue constructif. Les événements ont également entraîné une interruption des réunions trilatérales régulières entre les représentants des deux dirigeants et le Conseiller spécial adjoint pour Chypre, qui ont néanmoins repris juste avant l'annonce d'un accord.

5. Du 1^{er} au 3 novembre, l'UNFICYP a facilité la visite sur l'île du Secrétaire général adjoint aux opérations de paix, Jean-Pierre Lacroix. Celui-ci a rencontré les dirigeants des deux parties et les a encouragés à continuer de travailler avec la Force pour appliquer l'accord de Pyla/Pile et régler tous les problèmes par le dialogue. Le Sous-Secrétaire général pour l'Europe, l'Asie centrale et les Amériques, Miroslav Jenča, s'est également rendu sur l'île du 27 au 29 août. Ces visites de haut niveau ont permis la tenue d'un dialogue avec les dirigeants et les autorités des deux parties, avec des représentants de la société civile, notamment des groupes de femmes et de jeunes, ainsi qu'avec le Comité des personnes disparues à Chypre.

6. Le rapprochement entre la Grèce et la Türkiye s'est poursuivi au cours de la période considérée, créant un environnement plus positif pour la question chypriote. Depuis les événements du 7 octobre, tant les Chypriotes grecs que les Chypriotes turcs suivent avec inquiétude l'évolution de la situation en Israël et dans le Territoire palestinien occupé. L'UNFICYP, en étroite coordination avec le Département de la sûreté et de la sécurité, a confirmé qu'elle se tenait prête à aider les bureaux des Nations Unies au Moyen-Orient à donner refuge.

III. Activités de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre

7. L'autorité de la mission à l'intérieur et autour de la zone tampon, conformément au mandat que lui a confié le Conseil de sécurité, qui comprend la délimitation des lignes de cessez-le-feu définissant la zone tampon, a continué d'être contestée par l'une et l'autre partie, donnant lieu à une aggravation des violations militaires et autres. Les empiètements sur la zone tampon, par des structures tant militaires que civiles, ont provoqué des réactions de part et d'autre, accroissant encore la méfiance et contrecarrant l'action menée pour raffermir la confiance. Dans un contexte politique polarisé, la mission a continué à faciliter les contacts intercommunautaires au niveau de la population et a organisé plusieurs rassemblements bicommunautaires sous son égide.

8. En tout, 33 cas de maladie à coronavirus (COVID-19) ont été signalés dans la mission au cours de la période considérée (17 militaires, 3 membres du personnel de police et 13 civils). Il n'y a pas eu d'hospitalisation ni de cas grave, et on ne comptait aucun cas actif à la fin de la période considérée.

A. Prévention des tensions à l'intérieur et autour de la zone tampon

9. La partie chypriote turque demande depuis longtemps de pouvoir construire une route reliant le village d'Arsos/Yiğitler, au nord, au village bicommunautaire de Pyla/Pile, situé dans la zone tampon, ce qui a entraîné une crise et une confrontation avec la Force au mois d'août. L'UNFICYP a longtemps refusé d'autoriser les projets de travaux civils de l'une ou l'autre partie dans cette zone, celle-ci étant particulièrement sensible. Face à la perspective d'une action unilatérale, en juin, elle a commencé à étudier avec les parties la possibilité d'une solution mutuellement

acceptable pour autant que des gages du respect du statu quo militaire et de l'intégrité de la zone tampon soient donnés.

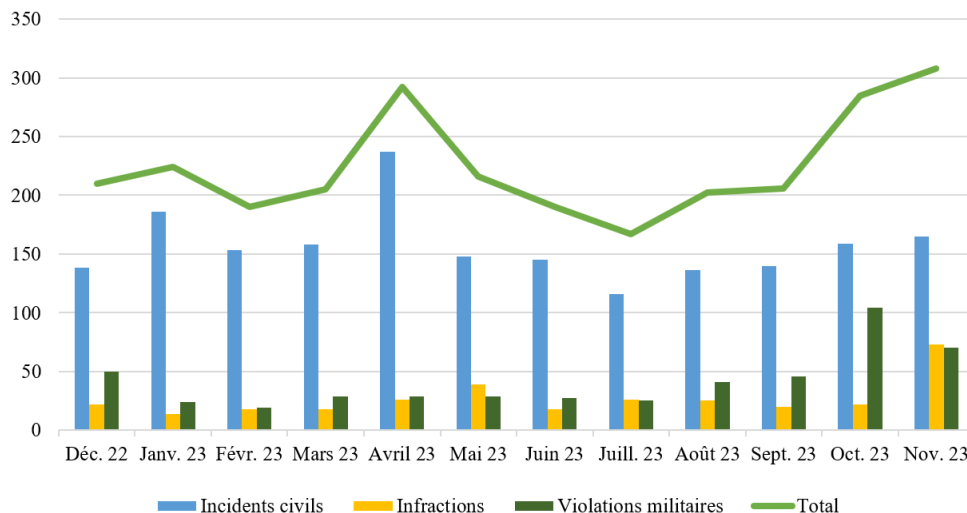
10. Une solution a commencé à se dessiner à la mi-août, mais dès le 17 août, des ouvriers chypriotes turcs sont entrés unilatéralement dans la zone tampon pour démarrer les travaux, bloquant de fait la poursuite des discussions. Le Représentant spécial a demandé à la Force de mettre en place des obstacles physiques gardés sur l'itinéraire prévu afin de freiner les travaux et de permettre une solution politique. Au petit matin du 18 août, 38 Casques bleus se sont retrouvés face à plus de 100 ouvriers et agents de sécurité chypriotes turcs, lesquels ont contesté physiquement la présence de la mission dans la zone tampon, faisant usage de la force et prenant à partie les soldats de la paix. Quatre d'entre eux ont été légèrement blessés et huit véhicules de la Force ont été endommagés par des engins lourds qui les ont percutés.

11. Le Représentant spécial du Secrétaire général est intervenu au plus haut niveau auprès des parties et des acteurs concernés, ce qui a permis de désamorcer la situation et de suspendre les travaux jusqu'à ce qu'une solution mutuellement acceptable soit trouvée. Le 9 octobre, un accord a été conclu entre l'UNFICYP et les deux parties pour que des aménagements civils soient autorisés sur le plateau de Pyla/Pile, au bénéfice tant des Chypriotes turcs que des Chypriotes grecs de ce secteur, notamment la construction de la route Arsos/Yiğitler-Pyla/Pile et d'autres routes, ainsi que des logements et des travaux répondant aux besoins des populations locales.

12. Le 23 octobre, par une décision commune, l'application de l'accord Pyla/Pile a débuté. De nouveaux problèmes ont vu le jour au cours de la mise en œuvre et, le 6 novembre, il a été décidé de mettre en pause tous les travaux afin de pouvoir régler ces problèmes dans une atmosphère décripée. Au 12 décembre, le dialogue entre la mission et les parties se poursuivait.

13. Après la crise, la Force a été la cible d'une campagne de mésinformation et de désinformation par laquelle elle a été accusée de parti pris, ce qui a fait peser un risque d'atteinte à sa réputation et pourrait mettre en péril la sûreté et la sécurité des forces de maintien de la paix. Alors que les deux parties demeurent résolues à appliquer l'accord de Pyla/Pile, elles ont fait des déclarations publiques remettant en cause l'esprit de compromis. Ces déclarations ont eu pour effet de tempérer l'enthousiasme initial de l'opinion publique vis-à-vis de l'accord et entretenu l'incertitude tout au long de son application.

Figure I
Nombre d'incidents dans la zone tampon



Source : Unite Aware.

14. À Varosha, rien n'a été fait pour donner suite à la demande faite par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2674 (2023) tendant à ce que l'on revienne immédiatement sur toutes les mesures prises concernant Varosha depuis octobre 2020. La Force n'a pas observé de changement notable dans les 3,5 % de la zone de Varosha dont le statut militaire avait été levé en vue d'une rénovation, selon une annonce faite en juillet 2021 ; l'accès de la mission à cette zone est toutefois limité. Au sud de la partie construite de Varosha, la mission a repéré 54 nouveaux emplacements de chars installés par les forces turques à moins de 1 kilomètre de la zone tampon. Les forces turques ont affirmé que ces emplacements servaient aux entraînements. Cependant, leur proximité avec la zone tampon constitue une violation militaire, qui fait l'objet de protestations de la part de la Force. En outre, de nombreux visiteurs, tant chypriotes qu'étrangers, ont continué de visiter les parties de la ville progressivement rendues accessibles au public. Il a été fait état de plusieurs visites de haut niveau à Varosha, notamment celles du dirigeant chypriote turc Ersin Tatar et d'un haut représentant politique de la Türkiye. Les travaux de désherbage, les travaux électriques, le pavage des routes et la construction de clôtures se sont poursuivis. La Force a également de nouveau observé des survols répétés par des drones aériens commerciaux, qui, selon elle, étaient liés à la surveillance des visites de civils. L'accès de ses patrouilles à la zone de Varosha demeure très limité depuis 1974.

15. Pour ce qui est du statut de Varosha, la Force continue d'être guidée par les résolutions du Conseil de sécurité portant sur la question. La mission et le Secrétariat ont par conséquent exprimé maintes fois leur préoccupation face à une éventuelle évolution de la situation dans la partie clôturée de la ville. L'ONU continue de tenir le Gouvernement turc responsable de la situation à Varosha.

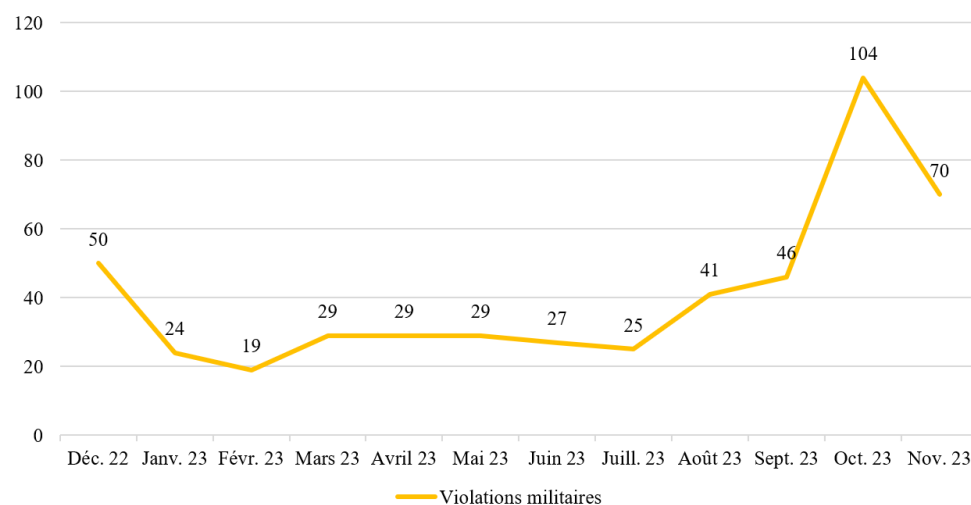
16. De même, à Strovilia, la liberté de mouvement de la Force reste limitée et les forces de sécurité chypriotes turques demeurent en surnombre dans le poste de liaison.

17. Au cours de la période considérée, les autorités chypriotes grecques ont exprimé leur intention de démonter la clôture en barbelé concertina posée sans autorisation sur environ 14 kilomètres en parallèle de la ligne de cessez-le-feu sud, en majeure partie à l'intérieur de la zone tampon. Cette clôture, dressée en 2021 et 2022 contre l'avis de la mission, aurait été installée pour freiner les flux de migrants en provenance du nord. Rien ne semble encore avoir été fait concrètement en vue de son démontage.

B. Prévention de la reprise des combats et maintien du statu quo militaire

18. Malgré la mobilisation continue de la mission aux niveaux politique et militaire, la tendance à la militarisation de la zone tampon et des lignes de cessez-le-feu s'est accentuée au cours de la période considérée, les violations militaires devenant plus nombreuses et plus graves. Au 30 novembre, la mission avait observé en tout 302 violations militaires de part et d'autre, dont 159 étaient jugées graves, car elles concernaient des constructions permanentes, et 60 concernaient des mouvements vers l'avant remettant en cause les lignes de cessez-le-feu. Les tensions autour des zones contestées se sont également multipliées et les chantiers militaires non autorisés à l'intérieur ou à proximité de la zone tampon se sont poursuivis.

Figure II
Nombre de violations militaires



Source : Unite Aware.

19. L'utilisation d'infrastructures civiles à des fins militaires et l'utilisation de vêtements civils par le personnel de sécurité à Chypre sont une préoccupation sérieuse qui a été observée par l'UNFICYP dans les deux parties. Ces actions brouillent dangereusement les lignes entre ce qui relève des installations et du personnel militaires ou de sécurité et ce qui revêt de l'usage civil, faisant peser un risque sur la population civile. Les cas d'indiscipline et de dépassements d'effectifs ont également été importants au cours de la période considérée.

20. Au cours de la période considérée, les forces turques ont installé trois nouvelles positions de tir en béton préfabriqué, portant à 11 le total de leurs positions le long des lignes de cessez-le-feu nord, et elles ont fait part de leur intention d'en installer d'autres. Depuis le début de 2019, la mission a signalé 327 cas d'installation, par la Garde nationale, de positions de tir en béton préfabriqué le long de la ligne de cessez-le-feu sud, dont 16 à l'intérieur de la zone tampon. Au cours de la période considérée, la Garde nationale a également mis en place un système de tranchées comprenant 11 abris enterrés en béton sur la ligne de cessez-le-feu sud autour d'un parc photovoltaïque civil.

21. L'UNFICYP a également noté une tendance préoccupante à la multiplication des violations liées à l'avancée des forces turques, parfois armées, à Nicosie et dans ses environs, selon une démarche semble-t-il délibérée de remise en cause de la ligne

de cessez-le-feu nord et du statu quo relatif à la zone tampon dans les zones contestées. Ainsi, dans un cas, les forces turques ont agressivement pris à partie les soldats de la paix de la Force, affirmant que la zone contestée relevait de l'autorité de la « République turque de Chypre-Nord ». La Force a réaffirmé que l'ONU était la seule entité qui soit en mesure d'affirmer de manière impartiale où se trouvaient les limites de la zone tampon telles qu'elles avaient été établies en 1974 et que les règles régissant la zone tampon, qui étaient énoncées dans son aide-mémoire de 2018, avaient été entérinées par le Conseil de sécurité.

22. Cette dérive des violations liées à des mouvements de pénétration de la zone tampon ainsi que des revendications sur certains secteurs a notamment été observée autour d'une maison abandonnée, connue sous le nom de « maison de Maria », située dans la zone tampon à proximité d'un secteur résidentiel chypriote grec de Nicosie. D'août à novembre, 43 violations liées à des mouvements de pénétration des forces turques dans la zone tampon ont été recensées. Le 16 novembre, après que la Force a réussi à mettre un terme à ces pénétrations, la Garde nationale a installé une lumière sur un de ses postes d'observation, situé directement face à la « maison de Maria », ce qui a suscité des protestations des forces turques, qui ont à leur tour installé une lumière sur le bâtiment abandonné. Les deux parties ont accepté d'éteindre leurs lumières à la suite de l'intervention de la Force. Cependant, le 27 novembre, les forces turques ont installé une caméra et une antenne parabolique sur la maison. Alors que l'UNFICYP renforçait sa présence dans la région, jusqu'à 81 soldats turcs ont été déployés devant la maison pendant plusieurs heures, suscitant une grande inquiétude parmi la population locale. Après une intervention du Représentant spécial, les forces turques n'ont plus pénétré dans la zone tampon après le 29 novembre, mais leurs installations s'y trouvaient encore à la fin de la période considérée. La Force a continué de se mobiliser pour assurer le rétablissement du statu quo.

23. Des améliorations non autorisées des postes d'observation militaires – notamment par l'ajout de technologies de surveillance de pointe – ont continué d'être apportées à un rythme soutenu, en particulier le long de la ligne de cessez-le-feu sud. Au cours de la période considérée, la Garde nationale a installé des caméras de télévision en circuit fermé à 42 endroits le long de la zone tampon, y compris sur des bâtiments civils, principalement à Nicosie, ce qui a porté à 48 le nombre total d'installations de ce type. Depuis 2018, les forces turques ont érigé 106 caméras le long des lignes de cessez-le-feu nord, dont une de plus au cours de la période considérée. La demande du Conseil de sécurité d'évacuer les positions des forces adverses le long des lignes de cessez-le-feu là où des caméras pourraient raisonnablement être installées à la place est restée sans suite.

24. La Force a continué de donner suite à la demande adressée aux deux parties par le Conseil de sécurité dans sa résolution [2674 \(2023\)](#) pour qu'elles se mettent d'accord sur « un plan de travail pour rendre l'île de Chypre exempte de mines ». Aucun progrès n'a été accompli concernant le déminage des 29 zones de l'île qui demeurent potentiellement dangereuses, y compris les quatre champs de mines actifs situés dans la zone tampon (trois appartenant à la Garde nationale et un aux forces turques). Si les forces de sécurité chypriotes turques ont exprimé un intérêt pour cette question, sous réserve d'une certaine réciprocité de la part de la partie adverse, la Garde nationale, elle, n'a pas souhaité en discuter. Le Service de la lutte antimines continuera d'élaborer des mesures à présenter aux deux parties en vue de lancer la prochaine phase de déminage, une attention particulière étant portée à la zone tampon et aux mines antipersonnel restantes.

C. Gestion des activités civiles et maintien de l'ordre

25. Conformément aux variations saisonnières, le nombre de délits mineurs, y compris les cas de vandalisme et d'atteinte aux biens, a diminué au cours de la période examinée dans la zone tampon, ce qui cadre avec la tendance observée les années précédentes. Quelques cas de chasse illégale, d'exploitation forestière et d'incendie criminel ont été observés. Cependant, la mission peine à repérer certaines autres activités criminelles, comme la contrebande et le trafic, et continue d'étudier de nouveaux moyens de détecter et de contrecarrer les activités criminelles dans la zone tampon.

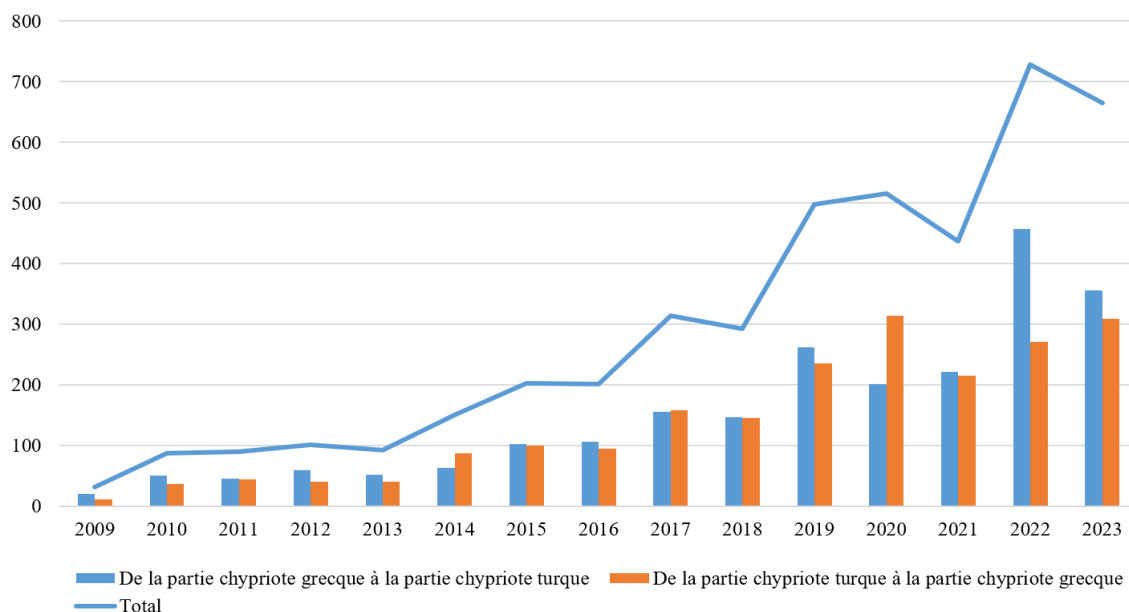
26. La mission a noté pour la période considérée une augmentation des incursions des forces de l'ordre dans la zone tampon, leur nombre atteignant 67, contre 14 pour la période précédente. Des incursions de la police chypriote turque ont été observées sur le plateau de Pyla/Pile et dans ses environs, en particulier dans le cadre des événements survenus en août et septembre, tandis que des incursions de la force de police spéciale chypriote grecque déployée dans le sud avec pour objectif affiché de lutter contre les migrations irrégulières ont été observées dans la partie occidentale de l'île. L'UNFICYP a rapidement pris contact avec les deux parties pour leur rappeler qu'elle avait été mandatée pour faire respecter les règles relatives à la zone tampon, y compris sa délimitation.

27. La construction d'une autoroute entre Astromeritis et Evrichou dans le sud par les Chypriotes grecs, qui pénètre jusqu'à 75 mètres à l'intérieur de la zone tampon sur une longueur de 788 mètres, sans l'autorisation de la mission, s'est poursuivie malgré ses lettres de protestation répétées et ses interventions. Le chantier a débuté en décembre 2022 et la Force a dans un premier temps été informée que les travaux se dérouleraient à l'extérieur de la zone tampon. Bien que ce secteur ne soit ni un sujet de préoccupation vis-à-vis du statu quo militaire ni un secteur contesté de la zone tampon, il s'agit néanmoins d'un cas de non-respect de l'autorité de la mission.

28. Les modalités convenues pour le terrain de sport de Çetinkaya, situé à l'intérieur de la zone tampon, qui prévoient un mécanisme de coordination régulier entre la mission et le club de football, permettent l'utilisation du terrain pour des activités sportives tout en préservant l'intégrité de la zone tampon. La mission a constaté que l'arrangement relatif à l'utilisation du terrain de sport de l'école de Palouriotissas, également situé dans la zone tampon, n'était pas respecté, et continue de dialoguer avec les autorités chypriotes grecques pour que la question soit réglée.

29. La Salle de communication mixte, placée sous les auspices du Comité technique de la criminalité et des questions pénales, a continué d'assurer sa fonction indispensable de canal d'échange d'informations sur les crimes et les questions de police entre les deux parties de l'île, malgré un ralentissement des activités en 2023 en raison d'une longue vacance du poste de chef d'équipe chypriote grec. Le 23 octobre, les autorités chypriotes grecques ont pour la première fois nommé une femme à la tête de leur équipe pour la Salle de communication mixte de Nicosie. Le Comité technique a également continué à tenir des réunions mensuelles sous les auspices de la Force.

Figure III
**Nombre d'échanges d'informations dans les salles de communication mixtes
 (données disponibles jusqu'en novembre 2023)**



Source : Système complet de planification et d'évaluation de la performance.

30. Dans le village bicommunautaire de Pyla/Pile, le nombre de boîtes de nuit et de casinos illégaux en activité est resté inchangé par rapport à la période précédente (1 boîte de nuit et 10 casinos), faute, pour l'heure, d'un soutien politique à de nouvelles opérations conjointes entre les deux services de police pouvant contribuer à fermer ces établissements, comme ce fut le cas en 2016. La Salle de communication mixte de Pyla/Pile a continué d'échanger des informations sur les questions d'intérêt local.

31. Le nombre d'activités civiles menées dans la zone tampon a continué d'augmenter. Le nombre de pèlerinages annuels, de services religieux et de rassemblements bicommunautaires est passé à 36 pour la période actuelle (contre 27 pour la période précédente), et le nombre de personnes entrant dans la zone tampon à ces fins a augmenté, atteignant environ 7 829 en 2023, contre 4 894 en 2022.

32. L'université de Pyla/Pile a continué de fonctionner dans la zone tampon sans l'autorisation de la Force et aucun progrès n'a été constaté concernant le règlement de la question du grand projet de construction non autorisé associé à l'université, malgré les efforts constants déployés en ce sens par la mission.

D. Relations intercommunautaires, coopération et mesures de confiance

33. Les activités intercommunautaires se sont poursuivies tout au long de la période considérée, facilitées par l'UNFICYP et la mission de bons offices du Secrétaire général. Les organisations communautaires chypriotes turques et chypriotes grecques ont continué à se réunir pour examiner des questions d'intérêt commun, notamment l'environnement et l'entrepreneuriat. En l'absence d'efforts significatifs de la part des dirigeants politiques en faveur de la réconciliation, la Force a organisé ou facilité

170 rassemblements intercommunautaires et réunions de consolidation de la paix au cours de la période considérée.

34. En juin, dans le cadre de son action visant à jeter des ponts entre les parties, la Force, par l'intermédiaire du groupe de travail conjoint chargé des questions liées à l'économie, aux affaires, à l'innovation et à l'entrepreneuriat, a organisé à l'intérieur de la zone tampon la troisième édition d'un salon des entrepreneurs, qui a rassemblé plus de 200 Chypriotes grecs et Chypriotes turcs. Le groupe de travail conjoint chargé de la consolidation de la paix environnementale a continué à se réunir toutes les deux semaines en présence de représentants de l'UNFICYP et de la mission de bons offices du Secrétaire général, afin de planifier et de coordonner son appui aux Jeunes Champions des Nations Unies pour l'environnement et la paix et à d'autres initiatives relevant de leur plan d'action. La Conférence locale de la jeunesse, établie dans le sillage de l'initiative des Jeunes Champions pour l'environnement et la paix, a également tenu sa deuxième conférence annuelle au cours de la période considérée, avec le soutien de la mission, en présence de 65 représentantes et représentants de la jeunesse issus des deux communautés. À l'approche de la vingt-huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, à Doubaï, les participants se sont penchés sur les possibilités d'action intercommunautaire face à la crise climatique.

35. L'UNFICYP a également continué à élargir son soutien aux activités bicommunautaires à d'autres circonscriptions hors de Nicosie en mettant l'accent sur des domaines thématiques, notamment les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité et celles concernant les jeunes et la paix et la sécurité (voir sect. G).

36. Comme il a été décrit en détail dans le rapport du Secrétaire général sur sa mission de bons offices à Chypre (S/2024/13), le Représentant spécial et Conseiller spécial adjoint a continué de s'entretenir chaque semaine avec les représentants des deux dirigeants chypriotes (avec toutefois une interruption prolongée de juillet à octobre en raison de la situation à Pyla/Pile), en supervisant les travaux des comités techniques et en traitant des questions d'importance commune pour l'ensemble de l'île. Les comités techniques ont continué à fonctionner malgré cette interruption, bien que des réunions et décisions sur certains projets aient été retardées. Le nombre de projets approuvés par les représentants des deux parties est toutefois reparti nettement à la hausse après la conclusion des accords de Pyla/Pile, en octobre. La plupart de ces projets étaient soit en discussion depuis un certain temps au sein des comités techniques, soit en attente d'approbation. On trouvera de plus amples détails sur les travaux des comités techniques dans le dernier rapport en date du Secrétaire général sur sa mission de bons offices à Chypre (S/2024/13).

37. Les échanges commerciaux de part et d'autre de la Ligne verte, régis par le règlement (CE) n° 866/2004 du Conseil de l'Union européenne (règlement relatif à la Ligne verte) se sont poursuivis à un niveau similaire à celui de 2022. Cette année-là, la valeur de ces échanges avait atteint 14,6 millions d'euros (contre 6,2 millions d'euros en 2021), soit son niveau le plus élevé depuis le début des échanges commerciaux franchissant la Ligne verte, en 2004. Toutefois, depuis mars 2023, aucune nouvelle catégorie d'aliments transformés d'origine non animale n'a été autorisée par le nouveau gouvernement chypriote, et la croissance des échanges au titre du règlement relatif à la Ligne verte s'est stabilisée en raison des difficultés rencontrées dans la pratique.

38. La Commission européenne a continué à encourager l'intensification des échanges commerciaux franchissant la Ligne verte et à aider les producteurs chypriotes turcs à se conformer à toutes les normes et réglementations applicables de l'Union européenne pour leur permettre de commercialiser les produits admis de l'autre côté de la Ligne verte. Les producteurs chypriotes turcs ont fait des progrès

considérables pour se conformer aux exigences relatives à la production de fromage Halloumi/Hellim en tant que produit d'appellation d'origine protégée de l'Union européenne. En octobre, la Commission européenne a également ouvert un guichet unique à Nicosie où les commerçants chypriotes grecs et chypriotes turcs intéressés pouvaient obtenir des informations sur les procédures relatives au commerce de part et d'autre de la Ligne verte et sur les normes relatives aux produits de l'Union européenne applicables.

39. L'ouverture d'un compte bancaire en République de Chypre a continué d'être semée d'obstacles bureaucratiques pour les personnes résidant dans la partie chypriote turque, malgré une circulaire publiée en avril par la Banque centrale de Chypre, dans laquelle il était précisé que, conformément à une directive de l'Union européenne de 2014 (2014/92/UE), ces personnes étaient autorisées à ouvrir des comptes de paiement. Aucun progrès n'a été constaté s'agissant de la recherche d'une solution pour les paiements liés aux échanges commerciaux franchissant la Ligne verte de manière à éviter le recours coûteux et fastidieux à des correspondants bancaires.

40. Dans l'ensemble, les obstacles administratifs et psychologiques ont continué à empêcher les échanges commerciaux franchissant la Ligne verte de réaliser tout leur potentiel. Ces obstacles ont également entravé le « commerce inversé », c'est-à-dire la vente de produits chypriotes grecs dans la communauté chypriote turque, notamment du fait de la double taxation et de l'imposition de droits d'importation par les autorités chypriotes turques.

41. Les représentantes et représentants des partis politiques chypriotes grecs et chypriotes turcs ont continué de se réunir en personne, sous les auspices de l'ambassade de Slovaquie (pour de plus amples informations, consulter le rapport du Secrétaire général sur sa mission de bons offices à Chypre, publié sous la cote [S/2024/13](#)).

E. Facilitation de l'accès et des activités humanitaires

42. La Force a maintenu ses contacts historiques avec les Chypriotes turcs résidant dans le sud et les Chypriotes grecs et les maronites résidant dans le nord, notamment en acheminant chaque semaine une aide humanitaire à 272 Chypriotes grecs et à 48 maronites dans le nord et en transférant les dépouilles en cas de besoin. Elle a coopéré avec les deux autorités afin de faciliter le transfert des manuels scolaires et la nomination des enseignants dans les écoles chypriotes grecques de la péninsule de Karpas. Elle est par ailleurs intervenue auprès des autorités compétentes des deux parties en ce qui concerne la réouverture d'une école maternelle et d'une école primaire dans le village maronite de Kormakitis.

43. L'UNFICYP a facilité l'entrée dans la zone tampon et le passage d'une partie de l'île à l'autre pour 32 rassemblements religieux ou commémoratifs (principalement des services religieux chypriotes grecs et maronites dans la partie nord). En tout, 39,7 % des demandes transmises par l'intermédiaire de la Force ont été approuvées par les autorités chypriotes turques, contre 40,6 % au cours de la même période en 2022. Un autre site religieux situé dans la partie nord – l'église Ayios Georgios de Goufes/Çamlıca – qui était inaccessible depuis 1974, a été ouvert au culte pour la première fois. Le pèlerinage à la mosquée Hala Sultan Tekke de Larnaca, facilité dans le passé par l'UNFICYP et le volet religieux du processus de paix à Chypre, n'a pas repris au cours de la période considérée. La mission a également traité les préoccupations soulevées par les deux parties concernant l'entretien physique de leurs sites religieux respectifs situés dans l'autre partie de l'île. Les deux dirigeants ont

condamné l'incendie criminel perpétré le 26 août contre la mosquée Ibrahim Aga Köprülü, à Limassol.

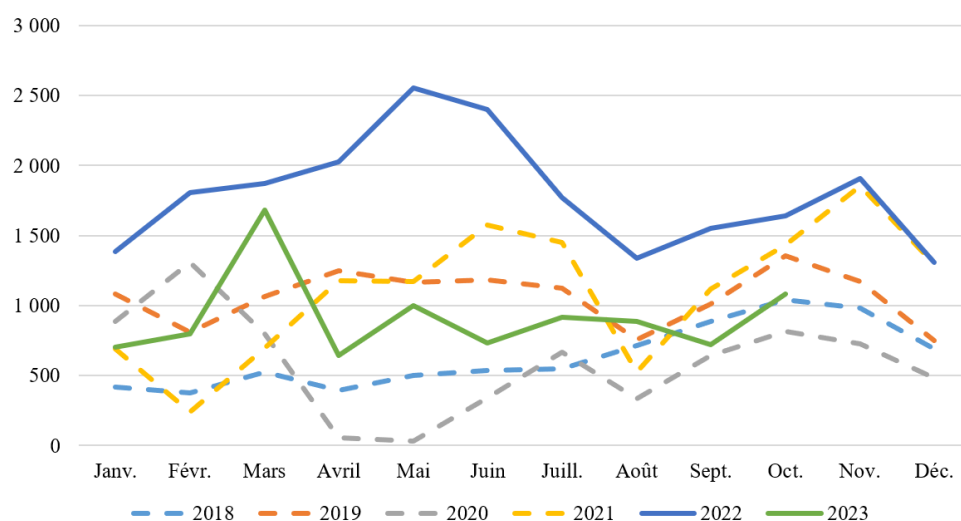
44. Le volet religieux du processus de paix à Chypre, sous les auspices de l'ambassade de Suède, a poursuivi ses efforts pour maintenir et approfondir le dialogue et la coopération entre les chefs religieux chypriotes. Les représentants des communautés religieuses ont continué à se réunir régulièrement avec l'aide du Bureau du volet religieux, en dépit de certaines difficultés, notamment au niveau des responsables. On trouvera de plus amples informations au sujet du volet religieux dans le rapport du Secrétaire général sur sa mission de bons offices à Chypre (S/2024/13).

45. Dans l'ensemble, les points de passage ont continué à fonctionner sans problème, bien que l'attente soit encore souvent longue au point de passage d'Agios Dometios/Metehan, à Nicosie, où se font environ la moitié des franchissements de la Ligne verte. Le Comité technique des points de passage a fini d'examiner les mesures visant à faciliter la circulation à ce point de passage et les travaux devraient débuter dans les prochains mois. Le Comité technique des affaires économiques et commerciales a mis en avant une proposition tendant à ouvrir un point de passage réservé aux échanges commerciaux à l'est de Nicosie. Chacune des deux parties fait depuis longtemps des propositions concernant l'ouverture de nouveaux points de passage, mais elles sont inconciliables et il n'a pas été possible de parvenir à un accord.

F. Réfugiés et demandeurs d'asile

46. La tendance à la baisse du nombre de demandes d'asile s'est confirmée au cours de la période considérée, le nombre de demandeurs s'établissant à 9 176 pour les 10 premiers mois de l'année, contre 18 348 au cours de la même période en 2022, soit une diminution de 50 %.

Figure IV
Nombre de demandes d'asile en République de Chypre (données disponibles jusqu'en octobre 2023)



Source : Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

47. Les franchissements irréguliers de la Ligne verte ont persisté, mais la part des demandeurs d'asile arrivés en République de Chypre par la partie nord a diminué (66 % de l'ensemble des demandes d'asile à la fin du mois d'octobre 2023, contre 81 % en milieu d'année). Cette diminution tient à l'augmentation du nombre d'arrivées par bateau directement sur les côtes de la République de Chypre. Jusqu'à la fin du mois d'octobre, il y a eu 78 arrivées directes de bateaux transportant quelque 2 777 personnes, en grande majorité des Syriens. Le nombre d'arrivées par bateau sur les côtes de la partie nord de Chypre reste inconnu, mais il a été établi que 1 894 autres Syriens enregistrés au centre de premier accueil de Pournara (République de Chypre) étaient arrivés par bateau dans la partie nord et avaient franchi irrégulièrement la Ligne verte. Selon les témoignages, les bateaux à destination de Chypre ont pour origine le Liban, la République arabe syrienne et la Türkiye.

48. Les cinq principaux pays d'origine des demandeuses et demandeurs d'asile au cours des 10 premiers mois de 2023 étaient la République arabe syrienne (4 154), le Nigéria (883), l'Afghanistan (676), le Cameroun (384) et la République démocratique du Congo (347). En outre, quelque 178 655 Ukrainiens sont arrivés à Chypre entre le 24 février 2022 et le 5 novembre 2023 et 19 242 titres de séjour temporaires avaient été accordés au 16 octobre 2023.

49. Le centre de premier accueil de Pournara a continué à fonctionner, bien qu'avec une capacité réduite en raison des travaux en cours ; en tout, 1 074 personnes avaient été enregistrées à la fin du mois d'octobre. La capacité du centre devrait être portée à 1 200 personnes, et une zone d'urgence sera créée en cas d'arrivée imprévue d'un grand nombre de personnes, ce qui portera la capacité totale à 2 300 personnes. Compte tenu de la capacité réduite du centre et de la détérioration de la situation au Moyen-Orient, une zone supplémentaire a été dégagée pour accueillir en urgence jusqu'à 500 personnes, qui seront placées dans des tentes.

50. Des bateaux ont continué d'être refoulés vers le Liban. Entre le 31 juillet et le 3 août, 109 Syriens arrivés sur trois bateaux différents en République de Chypre ont été renvoyés vers le Liban et auraient par la suite été expulsés vers la République arabe syrienne, sans que leurs besoins de protection aient été évalués. En outre, 245 passagers de 16 bateaux différents, principalement des Syriens, ont été recensés et placés en détention dans la partie nord de Chypre avant d'être renvoyés vers la Türkiye.

51. Le manque d'accès aux procédures d'asile aux points de passage de la Ligne verte demeure un problème fondamental, qui expose les demandeurs d'asile au risque d'être exploités ou de rester bloqués dans la zone tampon sans accès aux conditions d'accueil. Le demandeur d'asile qui s'était présenté aux autorités à la Ligne verte en décembre 2022 (S/2023/498, par. 43) et qui s'était vu refuser l'accès aux procédures d'asile, restant bloqué dans la zone tampon pendant neuf mois, a été admis à titre exceptionnel en République de Chypre en septembre, avec l'aide de l'UNFICYP et du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). Au cours de la période considérée, plusieurs personnes venant du nord pour obtenir l'asile en République de Chypre sont restées bloquées dans la zone tampon. Dans tous les cas, la Force et le HCR se sont concertés avec les autorités et ont offert le soutien nécessaire.

52. Plusieurs manifestations antimigrants ont eu lieu en République de Chypre au cours de la période considérée. Le 27 août, des violences antimigrants ont eu lieu à la suite d'une manifestation organisée dans le village de Chloraka (district de Paphos). Des Syriens, dont des femmes et des enfants, qui résidaient dans le village depuis des années, ont été pris à partie, et leurs maisons, commerces et biens ont été endommagés ou détruits. Selon le décret ministériel publié en 2020, les demandeurs d'asile avaient interdiction de s'installer dans le village de Chloraka afin d'éviter un « changement

démographique ». La violence s'est propagée à Limassol le 1^{er} septembre. Les manifestants, dont plusieurs étaient masqués, ont lancé des cocktails Molotov, scandé des slogans racistes, agressé physiquement des étrangers, y compris des touristes, et endommagé des magasins appartenant à des étrangers. Plusieurs contre-manifestations pacifiques ont eu lieu, notamment à Nicosie.

G. Questions de genre et priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité

53. L'UNFICYP a continué à agir en faveur des femmes et de la paix et de la sécurité, tout en cherchant à diversifier ses partenariats avec les groupes de jeunes et de femmes dans toute l'île. Dans le cadre de son programme intitulé « Peacebuilding in Divided Societies » (consolidation de la paix dans les sociétés divisées), elle a organisé une série d'ateliers sur le rôle de la mémoire dans les conflits et la consolidation de la paix, avec la participation de jeunes, de femmes artistes, de militantes et d'organisations de femmes de la société civile, en établissant des parallèles avec d'autres régions touchées par des conflits. Elle a également apporté son soutien à une visite à Lefka/Lefke avec 20 représentantes d'organisations locales de femmes dans le cadre d'une initiative visant à établir des partenariats durables entre les femmes des deux parties de l'île dans un cadre commercial, de manière à donner aux femmes les moyens de développer des perspectives économiques au niveau local de part et d'autre de la Ligne verte pour des produits et biens locaux.

54. L'UNFICYP a encore intensifié sa collaboration avec les organisations de la société civile qui œuvrent de concert contre la traite des êtres humains. Dans ce contexte, elle a apporté son aide à une initiative ayant pour but de former la société civile chypriote à la fourniture de services d'aide aux rescapés et aux victimes de la traite des êtres humains qui tiennent compte des traumatismes.

55. La mission a également continué à faciliter le travail du Comité technique de l'égalité des genres, en coordination avec la mission de bons offices du Secrétaire général, et l'action qu'il mène pour aider les deux dirigeants à appliquer les recommandations du plan d'action sur les moyens de garantir la participation pleine, égale et véritable des femmes au processus de règlement et à un éventuel règlement de la question chypriote, adopté en 2022. Le Comité technique a commencé à réfléchir à la mise en place d'une plateforme permanente de la société civile devant permettre une coopération régulière entre les dirigeants et l'ensemble de la société civile. Deux séminaires ont été organisés à cet égard, portant sur des questions liées au leadership et à l'entrepreneuriat féminin.

56. Dans le cadre de la campagne « 16 journées de mobilisation contre la violence de genre », l'UNFICYP a organisé de nombreuses activités et lancé des campagnes de communication ; elle a notamment organisé un forum de mise en réseau des organisations de la société civile sur le rôle des normes de genre dans la perpétuation de la violence faite aux femmes. Dans le cadre de son programme intitulé « Peacebuilding in Divided Societies » (consolidation de la paix dans les sociétés divisées), elle a aidé des groupes de jeunes intercommunautaires à organiser, à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, une conférence visant à sensibiliser le public aux questions liées à la violence fondée sur le genre. Elle s'est également associée à la campagne mondiale sur le maintien de la paix organisée sur les médias sociaux par les Nations Unies, dans le cadre de laquelle son personnel a diffusé des messages de solidarité en faveur de l'action visant à mettre fin à la violence fondée sur le genre.

57. Au niveau de la mission, la composante Police de la Force a établi son plan d'action définitif en faveur de l'égalité des genres pour la période 2023-2025, qui vise à intégrer les considérations de genre dans tous les aspects de son travail.

IV. Comité des personnes disparues à Chypre

58. Les équipes bicommunautaires de scientifiques du Comité des personnes disparues à Chypre, qui est appuyé par l'ONU et chargé de récupérer, d'identifier et de restituer les dépouilles des personnes portées disparues pendant les événements de 1963-1964 et de 1974, ont exhumé ou reçu les dépouilles de 21 personnes au cours de la période considérée, et six équipes de scientifiques chypriotes grecs et chypriotes turcs procédaient à des fouilles à différents endroits de l'île au moment de la rédaction du présent rapport. Depuis le début de ses opérations en 2006, le Comité a exhumé ou reçu les dépouilles de 1 233 personnes des deux côtés de l'île. L'Union européenne demeure son principal bailleur de fonds.

59. À ce jour, les dépouilles de 1 036 des 2 002 personnes disparues ont été formellement identifiées et restituées à leurs familles, dont 6 au cours de la période considérée, afin que celles-ci puissent les inhumer dignement. Le 28 juillet, les dirigeants chypriote grec et chypriote turc ont fait une visite conjointe du laboratoire anthropologique du Comité et réaffirmé leur soutien résolu au travail humanitaire du Comité.

60. Le Comité a continué de solliciter l'accès aux archives des pays qui disposaient d'une présence militaire ou policière à Chypre en 1963-1964 et en 1974 en vue d'obtenir davantage d'informations sur l'emplacement des lieux d'inhumation des personnes disparues. Le bureau chypriote turc du Comité a pu continuer de consulter les photos aériennes prises par l'armée turque en 1974, et le bureau chypriote grec du Comité a poursuivi ses recherches dans les archives de 1974 de la Garde nationale de la République de Chypre. Le Comité utilise également un système commun d'information géographique en ligne qui permet la visualisation et l'échange d'informations entre les trois bureaux du Comité et peut être utilisé par les agents en poste sur le terrain et dans les bureaux.

V. Déontologie et discipline, et exploitation et atteintes sexuelles

61. L'UNFICYP a continué de veiller à l'application rigoureuse de la politique de tolérance zéro de l'ONU à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles. En coordination avec la Section régionale déontologie et discipline établie à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban, la mission a pris des mesures pour faire appliquer les normes relatives aux actes répréhensibles, notamment l'exploitation et les atteintes sexuelles, la fraude et les conduites prohibées sur le lieu de travail, prévenir de tels actes et offrir des réparations le cas échéant.

62. Les activités de formation destinées aux militaires et au personnel de police de la mission portant sur la déontologie et la discipline, notamment sur la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles, ont été organisées en présentiel, selon la pratique suivie avant la pandémie de COVID-19.

63. Pendant la période considérée, la Force n'a reçu aucune information faisant état d'actes d'exploitation ou d'atteintes sexuelles.

VI. Aspects financiers et administratifs

64. Par sa résolution [77/308](#) du 30 juin 2023, l'Assemblée générale a ouvert des crédits de 56,2 millions de dollars destinés à financer le fonctionnement de la Force pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024, y compris une contribution volontaire du Gouvernement chypriote correspondant à un tiers du montant net des crédits approuvés pour la Force, soit 19,4 millions de dollars, et une contribution volontaire du Gouvernement grec d'un montant de 6,5 millions de dollars.

65. Au 7 décembre 2023, le montant des contributions non acquittées au compte spécial de la Force s'élevait à 16,0 millions de dollars. À cette même date, le montant total des arriérés de contributions pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix atteignait 2 764,2 millions de dollars.

66. Le remboursement des dépenses afférentes aux contingents et celui des dépenses afférentes au matériel appartenant aux contingents ont été effectués pour la période allant jusqu'au 30 juin 2023.

VII. Observations

67. Le 4 mars 2024, cela fera 60 ans que l'ONU mène sans relâche des efforts concertés à Chypre pour maintenir la paix et la stabilité sur l'île et aider les Chypriotes à trouver une solution mutuellement acceptable à leurs différends. Cette date nous rappelle que le peuple chypriote attend une solution depuis trop longtemps. Pendant près de 50 ans, à défaut d'un accord de cessez-le-feu, les soldats du maintien de la paix de la Force ont réussi à désamorcer les tensions dans la zone tampon et à prévenir les conflits. Les événements récents, tant sur l'île que dans la région, ont mis en évidence le fait que des conflits apparemment gelés en surface continuent souvent de couler en profondeur. Alors que le fossé se creuse d'année en année, les deux parties prennent toujours plus conscience que les perspectives d'une solution acceptable pour tous s'estompent progressivement. J'invite les deux dirigeants à ne pas laisser passer d'autres occasions de dialogue.

68. Je me félicite qu'un accord ait récemment été trouvé concernant le plateau de Pyla/Pile. Ce résultat positif montre qu'il est possible d'avoir des discussions constructives et fructueuses sur des questions d'intérêt mutuel, même sur des sujets sensibles. Je demande instamment aux deux parties de continuer à travailler de manière constructive et de dialoguer avec la Force afin de surmonter les écueils qui se sont fait jour lors de l'application de l'accord de Pyla/Pile. Je suis convaincu que les deux parties demeureront résolues à l'appliquer et à le maintenir.

69. Une fois de plus, je condamne fermement les agressions subies par les soldats de la paix sur le plateau de Pyla/Pile le 18 août. La sûreté et la sécurité des soldats de la paix demeurent la priorité absolue de l'ONU et ne sauraient faire l'objet d'une quelconque compromission. Je suis également préoccupé par la campagne de désinformation et de désinformation ciblant le personnel en tenue de la Force et mettant en doute l'impartialité de la mission. Dans l'exercice de son mandat, l'UNFICYP reste guidée par les principes fondamentaux du maintien de la paix, notamment l'impartialité.

70. L'augmentation notable du nombre et de la gravité des violations militaires sur l'île au cours de la période considérée remet fondamentalement en question les perspectives de règlement pacifique de la question de Chypre. La multiplication des violations de part et d'autre de la zone tampon, l'empiètement de constructions militaires et civiles sur la zone tampon et l'effet provocateur des actions unilatérales ne font qu'accroître les tensions et renforcer la méfiance entre les parties. J'exhorte

de nouveau les deux parties à respecter la délimitation de la zone tampon effectuée par l'ONU, qui est la seule délimitation reconnue par le Conseil de sécurité, ainsi que l'autorité conférée à la Force par son mandat à l'intérieur et autour de cette zone. Les faits survenus au cours de la période considérée mettent également en lumière le fait que la Force doit recourir à la technologie pour acquérir une meilleure appréciation de la situation dans la zone tampon.

71. Je suis profondément préoccupé par l'utilisation de constructions civiles à des fins militaires et par le fait que du personnel de sécurité opère en tenue civile, un dangereux brouillage des lignes qui met les civils en danger. Je rappelle que le Conseil a demandé que toutes les constructions non autorisées érigées dans la zone tampon soient démantelées et que les deux parties empêchent les activités militaires et civiles non autorisées à l'intérieur de cette zone et le long des lignes de cessez-le-feu. Je regrette que cet appel n'ait pas été entendu. De même, le renforcement rapide des technologies de surveillance de part et d'autre de la zone tampon, en dépit des objections soulevées par la Force, est également très préoccupant. Étant donné que nul ne saurait sortir gagnant de l'escalade militaire actuelle le long des lignes de cessez-le-feu, j'exhorte les deux parties à travailler avec la Force à une désescalade militaire mutuelle autour de la zone tampon. Je demande également une nouvelle fois aux parties de retirer les effectifs placés le long de la ligne de cessez-le-feu et de remplacer les soldats armés par une technologie de surveillance qui ne serait ni déployée à l'intérieur de la zone tampon ni en mesure de voir au-delà de celle-ci.

72. Au-delà de la zone tampon elle-même, j'ai souligné maintes fois qu'il importait que les parties s'abstiennent de prendre des mesures unilatérales susceptibles de raviver les tensions et de compromettre la reprise du dialogue, en leur demandant de placer leur foi dans le dialogue, seul moyen efficace et légitime de régler les différends. J'exprime de nouveau ma préoccupation déjà ancienne quant à une évolution de la situation dans la partie clôturée de Varosha et au fait qu'il n'ait pas été donné suite à la demande faite par le Conseil de sécurité tendant à ce que l'on revienne sur les mesures prises depuis l'annonce, en octobre 2020, de la réouverture partielle de la ville clôturée. Je rappelle également les décisions prises par le Conseil concernant Varosha, notamment les résolutions [550 \(1984\)](#) et [789 \(1992\)](#), et souligne qu'il importe d'y adhérer pleinement et que la position de l'ONU sur cette question demeure inchangée. Je déplore également les restrictions de la liberté de circulation de la Force imposées dans cette zone et ailleurs, comme à Strovilia, et demande une fois de plus que la capacité de la mission d'effectuer des patrouilles et d'exécuter les activités prescrites soit pleinement restaurée. Je rappelle que le mandat conféré par le Conseil à l'UNFICYP ne se limite pas à la zone tampon et s'étend à toute l'île. La création d'un mécanisme permettant des contacts militaires directs entre les forces adverses serait une étape très positive pour la stabilité et le renforcement de la confiance sur l'île, en particulier dans le contexte actuel.

73. Il reste essentiel de redoubler d'efforts pour renforcer la confiance et intensifier la coopération entre les deux parties. La confiance et la réconciliation sont les pierres angulaires d'une solution durable sur l'île et nécessitent de faire tomber les barrières et d'amener les deux communautés à mieux se comprendre. Pour encourageant que soit l'engagement déterminé des militants locaux, y compris les organisations de femmes et de jeunes, il est regrettable que les discours clivants perdurent, alors qu'il faudrait soutenir activement l'instauration de mesures de confiance au niveau politique. Les obstacles à une plus grande interaction entre les Chypriotes grecs et les Chypriotes turcs continuent de limiter les échanges intercommunautaires quotidiens et empêchent l'instauration d'une interdépendance qui contribuerait largement à créer les conditions d'une paix durable et à ouvrir la voie vers un règlement. À l'instar du Conseil de sécurité, je demande une nouvelle fois aux dirigeants d'encourager des contacts et une coopération plus directs entre les deux communautés.

74. Malgré les demandes répétées du Conseil de sécurité, et les miennes, les efforts déployés à Chypre afin de parvenir à une plus grande égalité économique et sociale entre les deux parties et de développer et d'étoffer les liens économiques et culturels ainsi que d'autres formes de coopération restent limités. Les points de passage devraient permettre une circulation fluide, et la suppression des obstacles bureaucratiques au commerce au titre du règlement relatif à la Ligne verte permettrait d'augmenter le volume des échanges et doit faire l'objet d'efforts renouvelés. L'intensification des échanges commerciaux entre les deux parties de l'île, conjuguée à l'approfondissement des liens et des contacts économiques, sociaux, culturels, sportifs et autres, pourrait contribuer à apaiser les inquiétudes croissantes des Chypriotes turcs, qui craignent depuis plusieurs années déjà de se retrouver isolés, et à susciter la confiance entre les deux communautés.

75. Dans le cadre de l'action qu'ils mènent en vue de promouvoir une coopération plus étroite entre les communautés, les acteurs locaux et internationaux continuent de faire face à des problèmes et à des obstacles liés au statut du nord de l'île et aux préoccupations concernant sa « reconnaissance ». Si la politique de l'ONU et les décisions du Conseil de sécurité sur la question de Chypre sont appliquées, je réaffirme que ces préoccupations ne devraient pas en soi constituer un obstacle au renforcement de la coopération.

76. En l'absence de négociations formelles, les travaux des comités techniques restent essentiels, car ils constituent l'un des seuls mécanismes de contact direct entre les parties sur des questions d'intérêt commun. Il demeure essentiel que les comités soient préservés des dynamiques politiques. J'encourage également ces comités à renforcer leur dialogue de fond avec la société civile, y compris les femmes et les jeunes, afin de trouver une solution durable et équitable pour tous à la question de Chypre. J'exhorte de nouveau les deux dirigeants à donner un nouvel élan au Comité technique de l'éducation et à faire en sorte qu'il mette en œuvre conjointement ses propres recommandations de 2017, comme l'a demandé le Conseil de sécurité. L'éducation à la paix reste essentielle à la réconciliation, dans l'intérêt de l'île et de son avenir. J'invite également les deux dirigeants à accélérer l'exécution du plan d'action sur les moyens de garantir la participation pleine, égale et véritable des femmes au processus de règlement et à un éventuel règlement de la question chypriote, adopté en 2022, et je réaffirme que l'ONU est prête à apporter son soutien.

77. Je continue de demander aux autorités de rétablir l'accès aux procédures d'asile aux points de passage, ce qui contribuerait grandement à empêcher les franchissements irréguliers de la zone tampon. Il est également essentiel d'accompagner comme il se doit les demandeurs d'asile et les migrants en situation irrégulière. Je m'inquiète de ce que des bateaux sont refoulés sans qu'il leur soit fourni la protection nécessaire.

78. Étant donné que l'UNFICYP continue de contribuer à la paix et à la stabilité, ainsi qu'à l'instauration de conditions propices à un règlement politique, je recommande au Conseil de sécurité de proroger le mandat de la mission pour 12 mois, jusqu'au 31 janvier 2025.

79. Je voudrais remercier les partenaires, en particulier la Commission européenne, qui ont appuyé les activités des deux missions des Nations Unies à Chypre, du Programme des Nations Unies pour le développement et du Comité des personnes disparues à Chypre et contribué à l'application d'importantes mesures de confiance. Je remercie également les plus de 40 pays qui fournissent des contingents et du personnel de police à la Force depuis 1964, et je rends un hommage solennel aux 186 Casques bleus qui ont perdu la vie au service de la paix à Chypre.

80. Je tiens à remercier mon représentant spécial à Chypre, Chef de l'UNFICYP et Conseiller spécial adjoint pour Chypre, Colin Stewart, qui supervise la présence des Nations Unies sur l'île. Je souhaite aussi adresser mes remerciements à toutes les femmes et à tous les hommes de la Force pour le dévouement avec lequel ils continuent d'exécuter le mandat de la Force et de promouvoir la paix sur l'île.

Annexe

**Pays fournissant des contingents ou du personnel de police
à l'opération des Nations Unies à Chypre (au 12 décembre 2023)**

<i>Pays</i>	<i>Nombre de militaires</i>
Argentine	249
Autriche	3
Brésil	2
Canada	1
Chili	6
Fédération de Russie	4
Hongrie	11
Inde	2
Pakistan	3
Paraguay	12
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	257
Serbie	8
Slovaquie	240
Total^a	798

<i>Pays</i>	<i>Nombre de policiers</i>
Bangladesh	1
Bosnie-Herzégovine	6
Fédération de Russie	4
Finlande	5
Hongrie	2
Indonésie	4
Irlande	12
Italie	3
Jordanie	6
Monténégro	5
Népal	4
Roumanie	4
Serbie	3
Slovaquie	3
Suède	1
Total^a	63

^a Le personnel militaire compte 703 hommes et 95 femmes. Le personnel de police compte 42 hommes et 21 femmes.

